



Vous souhaitez obtenir la Médaille de la Famille

Une distinction honorifique, symbole de la reconnaissance de notre pays envers les parents et les personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille

Vous êtes un père ou une mère qui élève ou a élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans

Renseignements auprès de la Mairie de votre domicile
Clôture des candidatures le 15 décembre 2018

Contact

UDAF DU PAS-DE-CALAIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE
16, boulevard Carnot - 62000 ARRAS
03.21.71.21.42 cdelamer@udaf62.unaf.fr



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS

